

BULLETIN d'INSCRIPTION FOULÉE DES EOLIENNES 2019

L'engagement vaut acceptation totale du règlement de la course.

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer à
Mairie de Névia, Foulée des Eoliennes 11200 NEVIAN accompagné du règlement et
du choix : Course Nature 11 km ou Marche Nordique non chronométrée 11 km
ou Marche Nature 6 km

Pour obtenir votre DOSSARD POUR LA COURSE RUNNING :

Présentation obligatoire sur place d'une licence valide FFA compétition, running ou entreprise ou d'un
certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition
datant de moins d'un an. Dispense de certificat médical uniquement pour les athlètes ayant une licence
valide dans une fédération agréée (multisports, scolaires ou universitaires).

Nom : _____ Prénom : _____

ANNEE de Naissance : _____ Sexe : H - F (Cerclez)

Email : _____

Club : _____ N° de licence : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

JE PARTICIPE A (cocher la case) :

**COURSE
RUNNING**
11 km

**MARCHE
NORDIQUE**
11 km ou 5+6 km

**RANDO
NATURE**
6 km

N° de DOSSARD:
(Pour Course Running
& Marche Nordique)

Pour les mineurs :

Mr ou Mme _____ autorise
leur fils ou fille _____ à participer à
la Foulée des Eoliennes du DIMANCHE 10 MARS 2019

SIGNATURE OBLIGATOIRE POUR TOUS :

Partie réservée à l'organisation

Licence : OUI - NON Certificat Médical : OUI - NON Régulé : OUI - NON

Catégorie (Course) : CA JU ES SE V1 V2 V3 V4

Au bénéfice de la
recherche contre le cancer

FOULÉE DES ÉOLIENNES

> Course
Running 11km
> Marche Nordique
> Rando Nature

NOUVEAU PARCOURS 100% NATURE !

**DIMANCHE
10 MARS
2019**

NÉVIAN
NOUVEAU PARCOURS 100% NATURE !





REGLEMENT FOULEE DES EOLIENNES 2019

Art 1 : L'association « Foulée des Eoliennes » organise le dimanche 10 mars 2019 la 12ème édition de la course pédestre du même nom, ouverte à tous les athlètes licenciés ou non licenciés. **Les bénéfices seront reversés à LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER.**

Art 2 : Distances règlementaires dans les tranches d'âges autorisées : nés en 2003 et avant pour les 11 km.

Art 3 : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 4 : La sécurité sur le parcours est assurée par des commissaires de course, d'un médecin ainsi que des pompiers. Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route et les balisages mis en oeuvre pour leur sécurité. 2 ravitaillements seront disposés : sur le parcours (km 5) ainsi qu'à l'arrivée. Pour le respect de l'environnement et des lieux traversés, des poubelles seront à disposition aux ravitaillements pour les déchets. Tout coureur contrevenant à cette règle sera disqualifié. Il n'est pas admis sur les parcours d'accompagnateurs en VTT ou autres véhicules à moteur.

Art 5 : FOULEE DES EOLIENNES 11 km (Course Running), la Marche Nordique non chronométrée (11 km ou 5+6km en relais, au choix) ou la Rando Nature (6 km) : Pré-inscriptions réglées (8€) uniquement par courrier postal jusqu'au 1er MARS 2019 à la [Foulée des Eoliennes 2018. Mairie de Névia, 11200 NEVIAN - Tél : 04 68 93 60 55 et www.fouleoliennes.com]. Les chèques sont à libeller à l'ordre de la Foulée des Eoliennes. Possibilité de s'inscrire sur place : 10€ le jour de la course pour tous.

Art 6 : Pour participer à la Course FOULEE DES EOLIENNES, la fourniture du certificat médical de non contre indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou d'une **licence sportive stricte-ment FFA (compétition, running, entreprise) en cours de validité est obligatoire** (loi n°99.223 du 23/03/1999 et nouvelle réglementation 2018). Toute personne se présentant sans au moins un de ces deux documents en cours de validité ne pourra s'inscrire et participer à la course. Seuls les athlètes licenciés dans une fédération agréée (multisports, scolaires ou universitaires) sont dispensés de présenter un certificat médical (si licence valide). *Par exemple, un licencié triathlon doit donc présenter un certificat médical sauf si indiqué sur sa licence sport en compétition ou athlétisme en compétition.*

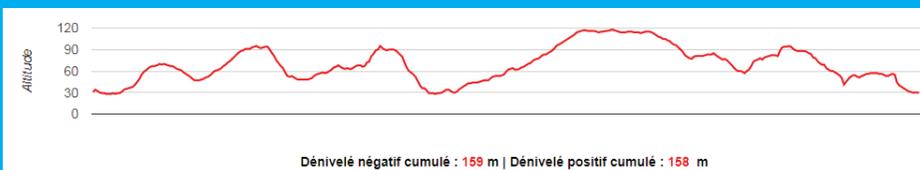
Art 7 : L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quel que motif que ce soit, y compris l'annulation de la course.

Art 8 : Tous les kilomètres seront indiqués. La surveillance de tous les parcours (Course Running, Marche nordique, Rando Nature) par les bénévoles sera levée dès 11h.

Art 9 : Les **3 premiers H et F au scratch** ainsi que **le premier H et F de chaque catégorie de la Course Running** seront récompensés. L'organisateur pourra regrouper des catégories afin de désigner les vainqueurs. Chaque engagé recevra un lot à la remise de son dossard (Course Running, Marche nordique et Rando nature).

Art 10 : L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Art 11 : Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la «Foulée des Eoliennes» ainsi que leurs ayant-droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la «Foulée des Eoliennes», sur tous supports papier et internet y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



Organisation : Mairie de Névia 04 68 93 60 55
Infos auprès de : Luc 06 84 48 48 76 & Gilles 06 14 86 55 00

www.fouleoliennes.com

Foulée
des Eoliennes



Pré-inscriptions :
A recevoir avant le 1er MARS 2019

PROGRAMME du 10 MARS 2019

. **7h00** : Ouverture du SECRETARIAT (Inscriptions pour tous). Départ et Arrivée au Stade Montlaurier de NEVIAN 11200. Parkings à proximité.

. **9h00** : 'DEPART FOULEE DES EOLIENNES' (Course Running de 11 km; 8 € préinscrits OU 10 € le jour de la course) Ouverte aux personnes âgées de plus de 16 ans, titulaires d'une licence (voir règlement) ou d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition de moins de un an.

. **9h05** : 'DEPART DE LA MARCHE NORDIQUE non chronométrée 11 km ou 5+6 km (au choix) puis 'DEPART DE LA RANDO NATURE 6 km' (Pour tous : 8 € préinscrits et 10 € le 10 mars 2019).

. **9h15** : 'DEPART COURSES ENFANTS' (500m et 1 km; Gratuit; sur place au Stade Montlaurier)

. **11h00** : REMISE DES PRIX.